

Règlement du concours – Le Pépité Show 2026

Introduction

Le Pépité Show, concours de pitches organisé par Pépité Normandie, est l'évènement annuel incontournable qui met en lumière les projets des étudiants entrepreneurs de l'année auprès des partenaires régionaux de l'écosystème entrepreneurial et des établissements d'enseignement supérieur du territoire. C'est l'occasion pour les étudiants entrepreneurs de donner de la visibilité à leur projet mais également de faire découvrir leur projet et le Pépité à leurs familles et amis.

La 6^{ème} édition du concours de pitches aura lieu **le jeudi 09 avril 2026** à La Bulle Tiers Lieu Crous Normandie, au campus 1, 23 Av. de Bruxelles Bâtiment Oxygène, 14000 Caen.

Coordonnées de l'organisateur

Pépité Normandie
Esplanade de la Paix – CS 14032 - 14032 Caen Cedex
pepите-normandie@normandie-univ.fr – 06 07 56 92 55

Calendrier

Inscription des pitchers : du 13 janvier 2026 au 2 mars 2026.

Sessions de pitch blanc : définies entre les candidats et leurs accompagnants Zoé Lelièvre et Maxime Touré.

Concours de pitch : jeudi 9 avril 2026, selon le déroulé ci-dessous :

- Arrivée des pitchers à 17h30
- Concours de pitch de 18h à 19h
- Animation et temps de délibération : 19h à 19h30
- Remise des prix : Entre 19h30 et 19h50.
- Cocktail jusqu'à 21h

Article 1 – Eligibilité

Peut s'inscrire à ce concours de pitch, tout étudiant entrepreneur bénéficiant du Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) pour l'année universitaire 2025-2026, délivré avant le 2 mars 2026 par le Pépité Normandie.

Article 2 – Modalités d'inscription au concours

12 places pitchers sont ouvertes pour cette édition 2026 du Pépité Show.

Les étudiants entrepreneurs éligibles doivent enregistrer leur inscription via l'url suivante : <https://www.pepите-normandie.fr/blog/event/pepите-show-2026-inscris-toi-pour-pitcher/>

Si le nombre d'inscriptions au concours dépasse les 12 places disponibles, une liste principale des pitchers et une liste d'attente seront réalisées par l'équipe du Pépité Normandie. Ces listes sont classées par ordre de candidature des étudiants (date et heure de réception de la candidature au lien ci-dessus). Une fois la liste des 12 candidats compétes, débute la liste d'attente. En cas de désistement au Pépité Show, les candidats sont contactés dans l'ordre de cette liste d'attente. L'étudiant le plus réactif à répondre et disponible à la date de l'évènement, remplace l'étudiant démissionnaire du concours.

Article 3 – Modalités du pitch

Les étudiants entrepreneurs inscrits au concours devront préparer un pitch répondant aux critères suivants :

- 2mn de pitch maximum (NB : les pitch seront chronométrés) ;
- Présentation d'un prototype ou d'un concept de solution matérialisé ;
- Prestation préparée, répétée et testée lors des sessions de pitch blanc.

Les étudiants entrepreneurs pourront pitcher en équipe, mais uniquement avec leurs coéquipiers de projet, si et seulement si, ils bénéficient du SNEE délivré par le Pépité Normandie pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 4 – Engagement des pitchers

Tout inscrit au concours s'engage à :

- Respecter le règlement du concours ;
- Participer aux sessions de pitch blanc ;
- Être présent **sur place** le jour du concours, à l'adresse indiquée dans l'introduction de ce règlement ;
- Pitcher le jour du concours ;
- Informer le plus tôt possible, dans un délai de 48h avant l'évènement avec un justificatif, les organisateurs du concours en cas d'abandon, par mail à l'adresse : pepité-normandie@normandie-univ.fr .

Article 5 – Modalités de vote

Ce sont les membres du public présents le jour du concours qui pourront voter pour leurs pitches favoris. Il s'agira de partenaires de l'écosystème régional de l'entrepreneuriat, de représentants des établissements du territoire et des étudiants entrepreneurs du Pépité Normandie non-inscrits au concours ; tous invités par le Pépité Normandie.

Les votes se feront par bulletin secret. L'équipe de Pépité Normandie distribue des bulletins vierges. Le Public inscrit le pitch qu'il a le plus aimé.

Un classement des 2 meilleurs projets (ayant reçu le plus de votes) sera réalisé, plus un gagnant du prix Caisse d'Epargne Normandie, qui détermineront les 3 vainqueurs du concours.

Article 6 – Récompenses et modalités de versement

Les 3 vainqueurs se verront attribuer les récompenses comme suit :

Prix vote du public :

- 1^{ère} place : 150€
- 2^{ème} place : 100€

Prix Caisse d'Epargne : 150€

Le jury est souverain dans sa décision et il est maître quant à la validation des gagnants. Il est composé d'un ou plusieurs membres de Pépité Normandie, la Caisse d'Epargne, Normandie Université et La Bulle.

Le gagnant du prix Caisse d'Epargne Normandie et le 1^{er} prix du public ne pourront pas être la même personne. Le jury sera vigilant sur ce point lors du dépouillement des votes. Dans le cas où le 1^{er} public et le premier prix Caisse d'Epargne est la même personne, le 2^e gagnants des votes du public pourra remporter la 1^{ère} place, le 3^e pourra remporter la 2^e place, sauf meilleure délibération.

Un virement sera opéré sur le compte bancaire des gagnants, après avoir transmis un RIB et tout document administratif demandé par mail par le Pépité Normandie, dans la semaine suivant le concours de pitch.

La récompense prévue par le partenaire Caisse d'épargne incluse, en plus des 150€ :

- Un accompagnement par un expert Caisse d'Épargne Normandie ;
- L'intégration au dispositif des Audacieux Normands quand le projet sera lancé ;

Les 150€ de cette récompense seront versés par Pépité Normandie grâce à la dotation versée par la Caisse d'Épargne Normandie. En revanche, concernant les deux autres parties de la récompense, c'est le partenaire qui contactera directement le gagnant pour lui faire part des modalités de mise en œuvre de la récompense.

Article 7 – Engagement des gagnants

Les vainqueurs du concours s'engagent à :

- Transmettre par mail au Pépité Normandie les documents administratifs demandés et nécessaires à la remise des récompenses ;
- Accepter que le Pépité Normandie diffuse, sur ses réseaux sociaux et son site internet l'information sur leur réussite, avec à l'appui une photo, un texte succinct de présentation du projet et éventuellement une interview ;
- Valoriser son prix via un post sur ses réseaux sociaux (du projet ou à défaut, personnel) en citant le Pépité Normandie et/ou afficher son logo, sauf s'il ne dispose d'aucun compte.

Article 8 – Prise en charge du transport des pitchers

Les pitchers situés au Havre et à Rouen pourront éventuellement bénéficier d'un moyen de locomotion de Pépité Normandie / Normandie Université. Celui-ci sera défini en fonction des moyens possibles et mis à disposition pour Pépité Normandie.

Aucun remboursement de covoiturage ou de transport en commun ne sera réalisé.

Article 9 – Acceptation du règlement

Tout candidat inscrit au concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.